



---

**Avis public d'entrée en vigueur**

Règlement numéro 2002-35-36.19  
modifiant le règlement de zonage numéro  
2002-35 afin de modifier les usages mixtes  
à l'intérieur des bâtiments

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 11 février 2020, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2002-35-36.19. Ledit règlement est intitulé : «*Règlement numéro 2002-35-36.19 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin de modifier les usages mixtes à l'intérieur des bâtiments* »;

Ce règlement avait fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 19 décembre 2019. Il vise à modifier le règlement de zonage afin de modifier les usages mixtes à l'intérieur des bâtiments ;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 11 mars 2020 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2002-35-36.19 est entré en vigueur le 11 mars 2020;

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 6745 route Louis-S.-St-Laurent, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 27 MARS 2020

Philippe De Courval, M.A., OMA  
Secrétaire-trésorier